

Conseillères et conseillers pédagogiques

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine ([carte des territoires](#)). Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 115 000 élèves, jeunes et adultes.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des conseillères et conseillers pédagogiques pour des postes réguliers ou des remplacements, à temps plein ou à temps partiel.

Lieux de travail possibles et affectations adaptés à vos besoins

- [École primaires et secondaires régulières](#)
- [École primaires et secondaires régulières avec classes spécialisées](#)
- [École spécialisées à vocation particulière](#)

Être conseillère ou conseiller pédagogique au CSSDM, c'est ...

- Être au cœur de la communauté montréalaise
- Faire une différence pour la réussite de milliers d'élèves
- Travailler au sein d'une équipe dynamique et passionnée
- Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables* :
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles au prorata du nombre de journées travaillées
 - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année
 - ✓ Rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés?

- Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Rôle de la conseillère ou du conseiller pédagogique (CP)

Au CSSDM, les CP informent, conseillent, forment et accompagnent le personnel des établissements pour l'amélioration de la réussite des élèves. Ces tâches se font surtout auprès des équipes-écoles de différents ordres d'enseignement en cohérence avec les priorités définies par le PEVR et celles du projet éducatif des écoles.

Les responsabilités et tâches des CP varient selon les secteurs d'activités. À titre indicatif et non exhaustif, voici les principales :

1. Pour les secteurs d'activités relevant de la formation générale des jeunes (FGJ)

- Collaborer avec des équipes-écoles à la mise en œuvre du projet éducatif des établissements. Cela peut se faire en informant, en conseillant, en formant et en accompagnement pour, entre autres :
 - Les pratiques efficaces en enseignement ou en intervention (ex. : français, mathématique, élèves de l'accueil)
 - Les plans d'intervention des élèves
 - La révision de l'organisation des services aux élèves
 - Certains mandats (ex. : accueil, douance, adaptation scolaire, mathématique, français, science et technologie)
- Collaborer à l'implantation et la mise en œuvre des programmes d'études et de formation, en conseillant les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes.
- Conseiller et soutenir les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne, particulièrement les enseignants non détenteurs de brevet ou novices dans la profession.

2. Pour les secteurs d'activités relevant de la formation générale des adultes (FGA)

- Informer et former sur le Programme de formation de l'école québécoise et sur les différents encadrements de l'application des programmes de la formation générale des adultes.
- Assurer une ré pondance pédagogique auprès des centres de la formation générale des adultes selon la répartition des responsabilités établies par les Services éducatifs.
- Assister la direction des centres en assurant une ré pondance au regard des tâches suivantes :
 - Analyse de la situation actuelle des centres
 - Identification des résultats à atteindre
 - Élaboration et évaluation du plan d'action des centres

- Planification, coordination, animation et évaluation d'activités visant le Programme de formation de l'école québécoise.

3. Pour les secteurs d'activités relevant de la formation professionnelle (FP)

- Collaborer au développement de l'offre de services de la formation professionnelle et à la mise sur pied de projets favorisant la rétention et la diplomation des élèves.
- Collaborer à la planification, au suivi, à la régulation et à l'évaluation de projets institutionnels (ex : concomitance, plan d'action pour les élèves ayant des besoins particuliers (EBP)-FP).
- Accompagner les conseillers pédagogiques et les enseignants des centres FP à la réalisation de leurs mandats (Implantation de nouveaux programmes, développement de formules éducatives, technopédagogie, etc.).
- Planifier, organiser et animer les sessions de perfectionnement offertes aux personnels des centres FP.

Qualifications requises

- Brevet d'enseignement
- Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en enseignement dans un champ de spécialisation approprié, notamment en enseignement.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération

Le salaire maximum est situé à 92 027 \$ par année selon votre scolarité et vos expériences de travail. À compter du 01 avril 2022, la conseillère ou le conseiller pédagogique qui se situe au 18^e échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration. Vous trouverez les informations en cliquant sur ce lien : [Convention collective nationale \(2020-2023\)](#)

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

→ Pour postuler, cliquez [ici](#) !

Autres informations

Seules les candidatures de l'externe seront considérées puisque les postes et/ou affectations à pourvoir sont toujours affichées à l'interne dans un premier temps.

Le CSSDM remercie tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).